

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 JUILLET 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SIFFRET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique VINCENT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Dominique VINCENT, Nathalie FABIÉ, Sylvie THOLANCE, Dominique AGUERA, Pierre DEHON, Monique SWIERKOWSKI, Béatrice COLOMBIER, Nathalie RAYSSIGUIER, Eric MALTERRE, Brigitte BLOTTIAU, Guy BRIEUX.

ABSENTS EXCUSÉS : Olivier LAW, Michaël GENTE, Patricia PALLEGOIX, André SAUTON.

PROCURATIONS :

- Olivier LAW donne procuration à Nathalie FABIÉ ;
- Michaël GENTE donne procuration à Pierre DEHON ;
- Patricia PALLEGOIX donne procuration à Sylvie THOLANCE ;
- André SAUTON donne procuration à Nathalie RAYSSIGUIER.

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, ont procédé, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, à la désignation de Dominique AGUERA en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mai 2024

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibérations

01	Choix du prestataire de restauration scolaire 2024-2025	2024-31
-----------	--	----------------

Il est proposé au conseil de reconduire le contrat avec le prestataire « Terres de cuisine » situé 41 Route des Rémoleurs à Avignon pour l'année scolaire 2024-2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02	Tarifs de la restauration scolaire	2024-32
-----------	---	----------------

Dans le cadre du Pacte des Solidarités, une aide financière de l'Etat est accordée à certaines communes rurales qui instaurent une grille tarifaire progressive pour les cantines de leurs écoles. Saint-Siffret est éligible au dispositif.

Il est proposé au conseil municipal de fixer la tarification sociale dans le service de restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2024 comme suit :

- T1 : QF de 0 à 1000 → 1€ le repas
- T2 : QF compris entre 1001 et 1300 → 3,50 € le repas
- T3 : QF à partir de 1301 → 4,50 € le repas

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

03	Renouvellement de l'adhésion au groupement d'achat du SMEG	2024-33
-----------	---	----------------

Par délibération du 7 décembre 2021, le conseil municipal avait approuvé l'adhésion au groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures et services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique, coordonné par le syndicat départemental d'énergie de l'Hérault. Il est aujourd'hui proposé d'adhérer au groupement porté par le syndicat d'énergie du Tarn. Ce groupement rassemble près de 3 000 membres et couvre les besoins en fourniture d'électricité et de gaz pour près de 70 000 points de livraison.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

04	Installation d'une antenne-relais sur la commune	2024-34
-----------	---	----------------

L'opérateur Bouygues Telecom envisage la densification de sa présence sur notre commune. Dans ce cadre, un projet d'implantation d'antenne-relais est à l'étude.

L'antenne serait située chemin de Collias, parcelle AI 57, sur une surface d'environ 55 m². Il s'agit de la même parcelle que celle sur laquelle se situe déjà l'antenne Orange.

Une redevance annuelle de 3 000 € serait perçue par la commune, à laquelle s'ajouterait une redevance complémentaire de 1 000 € en cas d'accueil d'un second opérateur mobile.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 ABSTENTIONS : P. DEHON, M. SWIERKOWSKI, M. GENTE

05	Tarifs du repas- Fête du 14 juillet	2024-35
-----------	--	----------------

Par délibération du 16 juin 2021, de nouveaux tarifs avaient été définis pour le repas du 14 juillet. Considérant que la fête s'organise désormais en repas à table et non en cocktail dînatoire, il est proposé de revenir aux anciens tarifs, à savoir :

- 5 € pour les enfants de 5 à 14 ans,
- 10 € pour les résidents de Saint-Siffret,
- 20 € pour les non-résidents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ